

# Inf'Eau DROM'

- P.1 ▶ La prévention contre les inondations
- P.2 ▶ Les systèmes d'endiguement
- P.3 ▶ Érosion ou inondation ? La gestion des digues
- P.4 ▶ Editos

LE JOURNAL DU BASSIN VERSANT DE LA DRÔME



N°26, DÉCEMBRE 2021



Photo : Frédéric TRON

**Bien connaître les crues et les inondations afin de gérer au mieux leurs effets :**

**le cinquième enjeu du SAGE\***

**Joyeuses fêtes**  
à toutes et tous !  
Que cette fin d'année  
vous soit douce et la  
prochaine pleine de  
joies et de promenades  
en bord de rivières !

La gestion des digues de protection contre les inondations est l'un des piliers de la compétence GEMAPI\*\* portée par le SMRD\*\*\* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Face aux conséquences parfois désastreuses des inondations, l'État a légiféré afin que les structures locales de gestion, comme le SMRD, prennent en charge la gestion des ouvrages et réalisent des travaux nécessaires à la restauration des digues permettant de sécuriser les enjeux socio-économiques forts.

Sur le bassin versant de la Drôme, toutes les digues ne seront pas reprises par le SMRD mais seulement celles qui ont un véritable rôle

de protection pour des enjeux humains jugés vulnérables et prioritaires pour le territoire.

Ces choix restent contraints par les différentes réglementations et par les moyens nécessaires pour assurer le bon état et le bon fonctionnement des ouvrages retenus. Une rivière naturelle en bon état restera toujours moins dangereuse et moins coûteuse pour la société.



Radio Saint Ferréol et le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme présentent «Ça coule de source», les capsules sonores pour mieux comprendre la rivière. Aujourd'hui, **les inondations**

\* SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux ; \*\*GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations ;  
\*\*\* SMRD : Syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents

## QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME D'ENDIGUEMENT ?

Les **digues** sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations. Elles présentent une **surélévation** par rapport au terrain naturel. En cas de crue, si une digue rompt, l'eau se déversant brusquement peut provoquer de gros dégâts. Pour l'éviter, les digues doivent absolument être entretenues.

Un **Système d'endiguement** est un ensemble de une ou plusieurs digues (et leurs ouvrages associés : vannes, remblais, voie ferrée, etc.) conçues pour défendre, contre les inondations, une même zone protégée, peuplée et présentant des enjeux.

Entre la fin du 18<sup>e</sup> et le début du 20<sup>e</sup> siècle, les hommes ont cherché à se protéger des dégâts causés par les crues ainsi qu'à gagner des terres exploitables sur le lit de la rivière. Pour ce faire, sur une grande partie du cours de la Drôme et de ses affluents, de nombreuses digues ont été édifiées. Les plus importantes sont celles entre Crest et Livron/Loriol où 70 % de la rivière est endiguée.

Les zones protégées par ces ouvrages ont d'abord connu un développement des activités agricoles, puis, sur certains secteurs, l'installation d'enjeux humains (habitat diffus, agglomérations et nombreuses infrastructures et réseaux).

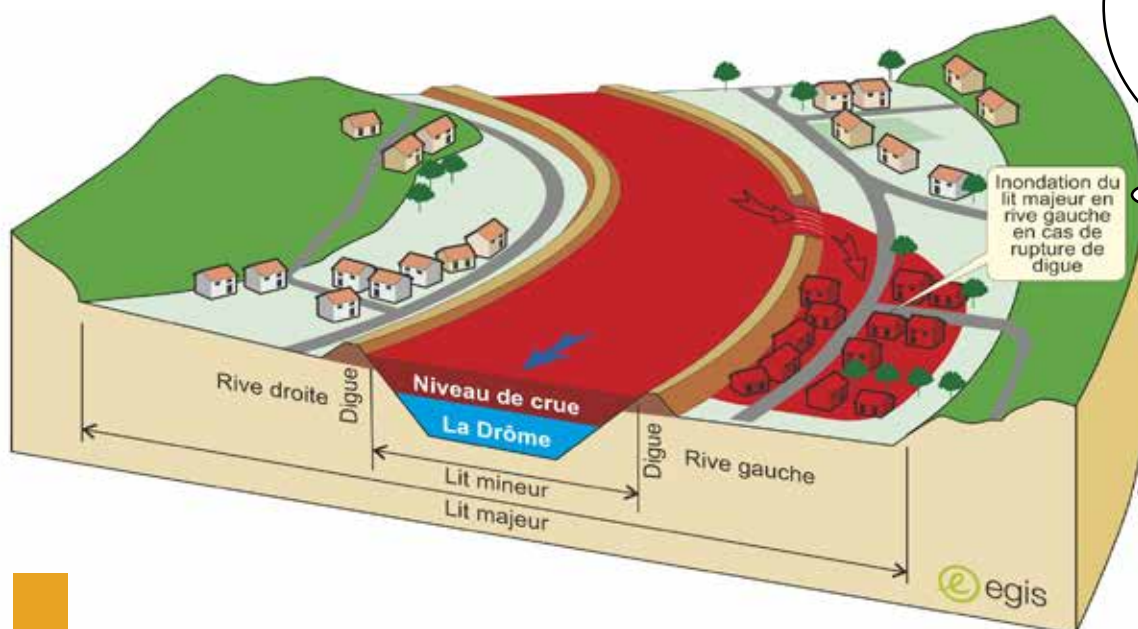
Les inventaires réalisés par le SMRD ont abouti à l'identification d'une vingtaine de systèmes

d'endiguement sur l'ensemble du bassin versant. Ils présentent de fortes disparités en termes d'état de dégradation, d'importance des enjeux protégés et d'intensité des inondations potentielles.

Durant le siècle dernier, malheureusement, peu d'interventions pour le confortement ou l'entretien de ces ouvrages ont été réalisées du fait des coûts importants.

Vu l'immensité de la tâche et malgré la nouvelle solidarité en place grâce à la compétence GEMAPI, des travaux sur plusieurs dizaines d'années sont à prévoir pour lutter contre les crues les plus fréquentes, sans parler des événements exceptionnels.

## DÉBORDEMENT EN CAS DE RUPTURE DE DIGUE LORS D'UNE CRUE



Donc,  
pas de digue,  
pas de risque de rupture  
de digue : CQFD !  
Elles sont biens nos  
rivières quand elles sont  
naturelles et permettent,  
en plus, de ralentir les  
crues...



## Inf'EauDrôm' Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents

### ÉROSION OU INONDATION ?

Il est important de savoir distinguer ces deux phénomènes liés aux crues.

Une **inondation** est assez réversible dans la mesure où après le retrait de la crue, le terrain reste en place. Des dégâts peuvent toutefois être constatés sur les cultures ou les biens présents. En contrepartie, l'eau s'infiltre et augmente la recharge des nappes; les limons enrichissent le sol.

En cas d'**érosion**, la rivière emporte une partie des berges et les terrains s'en trouvent réduits. L'érosion est un élément essentiel du bon fonctionnement d'un cours d'eau (recharge sédimentaire, diversité des milieux, dissipation de l'énergie des crues, ...), mais elle peut poser problème en cas d'enjeux présents en berges.



Exemple d'érosion de berge sur la Drôme

### DE LA RECONNAISSANCE À LA GESTION DES DIGUES

Du fait de leur construction ancienne, **aucune digue n'a d'existence légale** sur le bassin versant de la Drôme, car aucun dossier d'autorisation n'a été déposé au titre de la loi sur l'eau au moment de la construction de ces ouvrages. La première étape pour le SMRD va être d'officialiser leur existence pour en légitimer l'entretien.

Pour cela, une **étude de diagnostic et d'impact de tous les ouvrages** présents sur le bassin versant est en cours, menée par le bureau d'études EGIS. Suite à cela, des demandes de reconnaissance seront déposées auprès de l'État. Elles passent par la réalisation d'Études

de dangers (EDD) spécifiques pour chaque système d'endiguement.

Avec ces études, on sait exactement ce que protège la digue et ses défaillances. Leurs résultats permettent donc de déterminer à la fois les précautions à prendre dès maintenant (surveillance, alerte de crue, entretien) mais aussi les travaux nécessaires pour améliorer la performance de l'ouvrage.

A ce jour, cette procédure est enclenchée sur les digues prioritaires de Livron et de Loriol.



Le système d'endiguement entre Alex et Grâne



## LE MOT DE GÉRARD CROZIER, PRÉSIDENT DU SMRD

Au delà des travaux nécessaires sur les digues, il est important de restaurer et d'entretenir nos rivières car cela contribue aussi fortement à lutter contre les inondations. Nos projets de restauration des milieux leur donnent, en effet, une plus grande capacité d'absorption des crues. Une programmation de travaux sur 5 ans et une vision à plus longs termes ont été votées par le SMRD ce 24 novembre, en présence des Présidents des trois intercommunalités de la vallée. Comme chaque fois, nous travaillons pour obtenir les meilleurs financements auprès de l'Agence de l'Eau, du Département et de l'Etat. Et je profite de cet édito pour vous souhaiter à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.



## LE MOT DE PIERRE LEPETS, PRÉSIDENT DE LA CLE

En cette fin d'année 2021, la Commission Locale de l'Eau et l'ensemble de ses instances restent fortement mobilisées sur les sujets de l'eau de notre beau territoire. Des avis ont été rendus sur différents projets et une étude a été lancée pour améliorer la connaissance des ressources en eaux souterraines et leurs liens avec la rivière Drôme de Crest au Rhône. En parallèle, les efforts se concentrent sur la préparation des études à engager en 2022 pour l'adaptation au changement climatique, la préservation des zones humides et la gestion de la plaine du Lac en amont du Claps. Je vous souhaite également une belle fin d'année et de joyeuses fêtes.

Le SMRD vous conseille dans vos démarches **techniques** et **administratives** pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

Plus d'infos  
sur le  
**SITE INTERNET** du  
**SMRD** et du **SAGE**  
**Drôme**  
[www.riviere-drome.fr](http://www.riviere-drome.fr)

## NOUS CONTACTER



**Le Syndicat mixte de la rivière Drôme,  
SMRD, vous accueille**

1 Place de la République  
26 340 Saillans  
Tél. : 04 75 21 85 23  
@ : info@smrd.org  
f : Smrd Drôme

[www.riviere-drome.fr](http://www.riviere-drome.fr)

### Qui demander ?

Chrystel FERMOND : directrice SMRD  
Julien NIVOU : animateur GEMAPI  
David ARNAUD : animateur SAGE  
Fabrice GONNET : continuité écologique  
Claire PETITJEAN : révision du SAGE  
Jérôme DUVAL : observatoire des cours d'eau  
Olivier BIELAKOFF : entretien des rivières  
Céline BELBEOC'H : responsable administrative  
Marie FALCONE : accueil et secrétariat

**Président : Gérard CROZIER**  
**Vice-présidents : Pascal BAUDIN,**  
**Frédéric TRON, Martine CHARMET**